



Département des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mairie de Villiers-le-Mahieu

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 2 avril 2026

Le 2 avril 2026 à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick Bourdeaux, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents :

Patrick BOURDEAUX, Sandrine HAGNIER, Laure RIVOIRE, Charles CHAMPENOIS, Philippe TURQUETY, Monique BOURDEAUX, Mélanie HONORÉ, Maxime LESTAGE, Peggy FUNEDDA, Christel POUPEAU, Christian COLLEU

Étaient excusés :

Patrice BRETON, Alain GILLET, Arnaud GOEPP, Antoine GUEGAN

Pouvoirs donnés :

Patrice BRETON donne son pouvoir à Sandrine HAGNIER.

Arnaud GOEPP donne son pouvoir à Christian COLLEU.

Antoine GUEGAN donne son pouvoir à Maxime LESTAGE.

Alain GILLET donne son pouvoir à Patrick BOURDEAUX.

Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Signature de la feuille d'émargement par les 12 conseillers présents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'enregistrement de la séance.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne :
Mélanie HONORÉ en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du 18 février 2026

Le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 18 février 2026 qui a eu lieu avant les élections.

Après en avoir délibéré :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal du 21 mars 2026

Le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Après en avoir délibéré :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2026-15 – Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire, Patrick BOURDEAUX, rappelle que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil. Il propose de mettre 5 personnes maximum afin de garder un cadre pour chaque commission, en excluant les commissions obligatoires qui ont un cadre spécifique et le CCAS qui a des règles bien déterminées.

Laura RIVOIRE, première adjointe, propose d'organiser les commissions municipales selon les principes suivants :

- limitation du nombre de commissions par élu pour garantir la qualité de l'engagement et une implication continue sur la durée ;
- composition resserrée afin de garantir l'efficacité du travail ;
- structuration par grandes thématiques.

Les commissions municipales suivantes sont proposées :

- Bâtiments communaux et patrimoine
 - Urbanisme & PLU
 - Salle des fêtes
 - Cimetière et Église
- Finances
- Enfance et jeunesse
- Voiries et réseaux
- Communication, animations et vie associative

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité l'organisation proposée des commissions municipales.

Délibération n°2026-16 – Désignation des membres des commissions

Le Conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions municipales.

M. le Maire rappelle que les vœux ne sont pas figés et que les désignations pour chaque commission peuvent être changées au cours du mandat.

M. COLLEU demande pourquoi la salle des fêtes est une sous-commission, alors qu'elle fait partie des bâtiments communaux. M. BOURDEAUX précise que l'utilisation de la salle des fêtes est répartie entre associations Mahieutines et non Mahieutines (pour lesquelles les règles d'occupation diffèrent), et réservations privées. Cela représente un travail à part, autant pour les états des lieux, les documents contractuels et la gestion financière.

Chaque élu fait part au conseil de ses vœux. Les vœux des élus absents sont également reportés au tableau des commissions.

Le Conseil municipal procède à la désignation des membres des commissions municipales.

Bâtiments communaux et patrimoine

- Charles CHAMPENOIS
- Philippe TURQUETY
- Monique WILLAUME BOURDEAUX
- Peggy FUNEDDA
- Christel POUPEAU

Sous-commission Urbanisme & PLU

- Charles CHAMPENOIS
- Philippe TURQUETY
- Patrice BRETON
- Maxime LESTAGE
- Christian COLLEU

Sous-commission Salle des fêtes

- Charles CHAMPENOIS
- Sandrine HAGNIER
- Monique WILLAUME BOURDEAUX
- Mélanie HONORE

Sous-commission Cimetière & Église

- Charles CHAMPENOIS
- Monique WILLAUME BOURDEAUX
- Peggy FUNEDDA
- Antoine GUEGAN

Finances

- Laura RIVOIRE
- Patrice BRETON
- Maxime LESTAGE
- Christel POUPEAU
- Christian COLLEU

Enfance et jeunesse

- Sandrine HAGNIER
- Mélanie HONORE
- Peggy FUNEDDA
- Arnaud GOEPP

Voiries et réseaux

- Philippe TURQUETY
- Patrice BRETON
- Maxime LESTAGE
- Arnaud GOEPP
- Christian COLLEU

Communication, animations et vie associative

- Laura RIVOIRE
- Mélanie HONORE

- Maxime LESTAGE
- Christel POUPEAU
- Antoine GUEGAN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité la composition des commissions municipales.

Délibération n°2026-17 – Désignation des représentants des organismes extérieurs et syndicats

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs, selon le souhait de chaque élu et les titulaires, suppléants désignés.

Les désignations concernent :

- A.G.E.D.I
 - Patrice BRETON, Titulaire
 - Maxime LESTAGE, Suppléant
- CNAS
 - Christel POUPEAU, Délégué élu
- Correspondant Défense
 - Peggy FUNEDDA, Titulaire
 - Charles CHAMPENOIS, Suppléante
- SEY 78
 - Patrick BOURDEAUX, Titulaire
 - Maxime LESTAGE, Suppléant
- SIAMS
 - Philippe TURQUETY, Titulaire
 - Monique WILLAUME BOURDEAUX, Suppléante
- SIAAP
 - Philippe TURQUETY, Titulaire
 - Monique WILLAUME BOURDEAUX, Suppléante
- SIARNC
 - Patrick BOURDEAUX, Titulaire
 - Philippe TURQUETY, Titulaire
 - Charles CHAMPENOIS, Suppléant
 - Christian COLLEU, Suppléant
- SILY
 - Mélanie HONORE, Titulaire
 - Sandrine HAGNIER, Suppléante
- SIRYAE
 - Patrick BOURDEAUX, Titulaire
 - Philippe TURQUETY, Suppléant
- SIVU La Barbacane
 - Laura RIVOIRE, Titulaire
 - Patrice BRETON, Titulaire
 - Mélanie HONORE, Suppléante
 - Peggy FUNEDDA, Suppléante
- SIVU EMIT
 - Sandrine HAGNIER, Titulaire
 - Peggy FUNEDDA, Titulaire
 - Monique WILLAUME BOURDEAUX, Suppléante
 - Mélanie HONORE, Suppléante
- SMTS
 - Charles CHAMPENOIS, Titulaire
 - Arnaud GOEPP, Titulaire
 - Sandrine HAGNIER, Suppléante
 - Monique WILLAUME BOURDEAUX, Suppléante
- Mission Locale

- Christel POUPEAU, Titulaire
- Laura RIVOIRE, Suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité les désignations des représentants des organismes extérieurs et syndicats.

Questions diverses

Question #1 de Monsieur Arnaud GOEPP :

Pouvez-vous nous préciser dans quel cadre il a été demandé aux conseillers de confirmer leur présence en amont du conseil, alors même que les modalités de convocation sont déjà encadrées, et que la date semble avoir été fixée sans concertation préalable, dans un délai relativement contraint, là où l'organisation apparaissait jusqu'à présent plus simple ?

Laura RIVOIRE confirme que le cadre légal des convocations a été respecté. La convocation a été envoyée le 27 mars, conformément au délai des trois jours francs prévu par le Code général des collectivités territoriales.

La tenue de ce conseil s'inscrit dans les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22, qui prévoit la mise en place des commissions municipales. Même si aucun délai précis n'est fixé par les textes, la pratique administrative est d'installer les commissions municipales dans les meilleurs délais après l'installation du conseil municipal. Il s'agit avant tout d'une nécessité de mise en fonctionnement rapide des instances de travail du conseil.

Question #2 de Monsieur Arnaud GOEPP :

Vous avez évoqué la mise en place d'une feuille de route claire. Pouvez-vous nous indiquer quand elle sera présentée au conseil municipal, et de quelle manière celui-ci sera possiblement associé à son élaboration et à son suivi ?

Laura RIVOIRE précise que la feuille de route est un outil de travail interne, et non un document de communication. Elle est actuellement en cours de construction au sein du bureau municipal, c'est-à-dire entre adjoints. Laura RIVOIRE rappelle que les adjoints sont nouvellement installés et qu'il leur faut prioriser les actions, notamment les dossiers urgents ou non traités.

En revanche, les décisions, les priorités et les actions qui en découlent sont, elles, pleinement partagées, débattues en conseil municipal et portées auprès des habitants, notamment à travers les commissions et, prochainement, par les réunions d'information.

Question #3 de Monsieur Arnaud GOEPP :

M. Arnaud GOEPP indique qu'il lui a été précisé que, pour toute demande ou échange avec le maire ou le bureau municipal, il devait désormais passer par le secrétariat et/ou la secrétaire générale. Il précise également qu'il lui a été indiqué que ces services seraient « légitimes » pour répondre à ses demandes. En conséquence, il souhaite savoir si cette organisation constitue désormais le cadre normal des échanges entre élus, si cette règle s'applique de manière réciproque à l'ensemble des communications du bureau municipal et/ou du maire à destination des conseillers municipaux. Il s'interroge enfin sur l'opportunité de trouver un équilibre entre le respect des circuits administratifs et les échanges directs entre élus, dans un souci d'efficacité et de bon fonctionnement collectif.

Laura RIVOIRE confirme qu'il n'a jamais été question de rendre obligatoire un passage systématique par le secrétariat pour tous les échanges avec le maire ou le bureau municipal. Les échanges directs entre élus restent évidemment possibles et nécessaires.

En revanche, lorsqu'une demande nécessite un traitement, une coordination ou un suivi, il est normal qu'elle puisse passer par le secrétariat. Cela permet notamment d'éviter les pertes

d'informations, les sollicitations dispersées, et les délais de réponses allongés.

Concernant l'équilibre, c'est précisément ce que nous recherchons : maintenir des échanges directs quand ils sont pertinents, et utiliser les circuits administratifs lorsque cela est nécessaire pour garantir efficacité et suivi.

Laura RIVOIRE rappelle que l'email reste le canal principal de communication entre élus, car il permet de formaliser les échanges. La création d'un groupe WhatsApp pour des échanges plus spontanés sera bientôt proposée. Les membres du bureau se relaient chaque jour en Mairie et restent disponibles pour échanger directement ou organiser des temps de travail commun lorsque cela est utile.

Question #4 de Monsieur Antoine GUEGAN :

Pourriez-vous créer un planning trimestriel ou semestriel des conseils municipaux ?

Laura RIVOIRE confirme que c'est un point important, sur lequel il est prévu d'avancer rapidement. Il a déjà été discuté, avec Antoine GUEGAN, de la mise en place d'une règle de fonctionnement commune, par exemple un conseil municipal positionné autour de la troisième semaine de chaque mois (mardi ou jeudi). Ce calendrier restera théorique, car certaines situations peuvent nécessiter de réunir le conseil de manière plus rapide, en fonction des urgences ou des décisions à prendre. L'objectif est donc de trouver un équilibre entre visibilité et réactivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.

Le secrétaire de séance

Le Maire